



# Méry-sur-Marne

République française  
Liberté • Egalité • Fraternité

## DECISION DU MAIRE N°2024-02

### CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE CONCLU AVEC MONSIEUR MARIO CHASSAGRANDE

#### La maire de Méry-sur-Marne,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-22 ;  
Vu la délibération n°2023-006 du 6 avril 2023 donnant délégation de pouvoir au maire de décider de la conclusion et de la révision du louage de chose pour une durée n'excédant pas douze ans ;  
Vu la délibération n°2022-031 du 14 octobre 2022 fixant les tarifs de location de la salle polyvalente  
Considérant la demande déposée par Monsieur Mario Chassagrande demeurant [REDACTED] à Méry-sur-Marne (77) ;  
Considérant que le demandeur a approuvé le règlement intérieur de la salle polyvalente ;  
Considérant que le demandeur a fourni une attestation d'assurance responsabilité civile ;

#### DECIDE

**Article 1** : Un contrat de location de la salle polyvalente, situé chemin des Sables à Méry-sur-Marne est conclu entre la commune et le demandeur précité pour la journée du 27 janvier 2024.

**Article 2** : Le montant est fixé à 300 € à régler au Service Comptable de Coulommiers à réception de l'avis de somme à payer.

**Article 3** : Le montant de la caution est de 1000 € à consigner par chèque auprès de la mairie au plus tard le 26 janvier 2024.

A Méry-sur-Marne, le 24 janvier 2024

Le Maire,

Isabel Lourenço-Ribeiro

